

Décret Inscriptions, 3^e tentative

Jamais deux catastrophes sans trois ?

Communiqué de l'asbl ELEVeS et du Collectif Décret Lotto

26/05/10

Cette année encore, des parents se révoltent, pris au piège d'une logique informatique et politique incompréhensible. Sans revenir sur les fondements du décret, qui posent eux-mêmes de nombreuses questions, nous nous concentrerons ici sur les 5 problèmes qui semblent être les plus dénoncés par les parents (sur la base des informations, e-mails,... reçus à ce jour). Nous terminerons par une petite chanson pour garder le moral, malgré cette nouvelle catastrophe qu'est le décret pour des milliers de parents et d'enfants.

1° « Google Map à la rescousse ? » Pourquoi tant d'imprécision dans le calcul de géolocalisation ?

L'indice composite (et complexe) attribué à chaque enfant, qui sert à classer celui-ci dans l'ordre des priorités, est basé sur un calcul de distance entre l'école et le domicile réalisé à l'aide d'un logiciel dont seuls des techniciens de l'administration ont les clés de compréhension. Force est de constater que la précision du calcul est dès lors toute relative, d'autant plus que des corrections manuelles sont apparemment possibles. Se pose donc la question de savoir si tous sont égaux et ont droit à un calcul correct et contrôlé comme tel lors de l'inscription.

Exemple vécu : Un enfant, lors du dépôt de son formulaire, a pu bénéficier d'une correction manuelle. Résultat : il a gagné 66 mètres par simple déplacement du ballon déterminant plus précisément son domicile et son indice. Il a ainsi gagné 0,315 point, ce qui est loin d'être négligeable ou anodin.

2° « Secret d'Etat ? » Pourquoi tant d'éléments, dont la liste des écoles ISEF, restent-ils secrets ?

La liste des écoles à indice socio-économique faible (ISEF), au demeurant secrète, est, dans sa version 2010, différente de celle utilisée lors du décret Lotto. La précédente version de cette liste avait été rendue publique après sa diffusion par des journalistes bien informés. Comment dès lors vérifier la juste application de cet indice par les membres de la Commission inter-réseaux de régulation des inscriptions (CIRI) ? Comment assurer la nécessaire transparence de l'acte administratif qu'est devenue l'inscription ? La CIRI n'est-elle qu'un trompe l'œil ? Dans tous les cas, de nombreux parents se sentent trompés.

De manière plus générale, la complexité du processus d'inscription, et particulièrement le volet répartition des places en cas d'overbooking, nécessite un important travail de compréhension. Tous les parents ne sont pas malheureusement pas en mesure de réaliser ce travail. La vérification de l'encodage et du traitement des données est dès lors un « privilège », réservé de facto à un groupe particulier : les fonctionnaires de la Communauté Française travaillant à l'ETNIC (qui gère les applications informatiques de l'administration). Ni les parents, ni même les directions d'école, n'ont accès à l'ensemble des données d'un établissement.

3° « Tolérance zéro ? » Comment expliquer tant d'erreurs ?

Le décret se voulait rassurant sur le papier. Dans les faits, il est extrêmement violent et sujet à de nombreuses erreurs qui rappellent le début kafkaïen du film *Brazil*, de Terry Gilliam.

Exemple d'une école (mais d'autres établissements sont aussi touchés) : lors d'un second classement, 32 enfants ont été recalés au profit de 32 autres grâce à la vigilante parentale. Mais des erreurs identiques sont survenues dans d'autres écoles et les parents n'en ont rien su : l'Administration a réussi à les camoufler en partie et à faire stopper la délivrance des attestations « erronées ». L'attente se prolonge donc pour les parents intéressés par ces écoles...

4° « Tes parents habitent un ghetto de riches ? » Est-il souhaitable que le critère socio-économique du quartier du domicile de l'enfant soit si prépondérant ?

Ce critère, conçu comme étant le second critère de départage des ex-æquo, devra malheureusement être utilisé dans de nombreuses situations. Or il est critiquable car il porte sur le quartier où se trouve le domicile familial, sans tenir compte des caractéristiques propres à l'enfant ou à sa famille. Il « légalise » donc une discrimination à l'égard d'une partie de la population.

5° « T'es pas des nôtres ? » Pourquoi faut-il attribuer l'indice moyen à tous les enfants venant de l'« étranger » ?

Les petits bruxellois issus de l'enseignement néerlandophone et les enfants fréquentant les écoles francophones des communes à facilités reçoivent un indice moyen (moyenne des indices de l'ensemble des enfants s'inscrivant dans l'école du « 1^{er} choix »). Pourquoi une telle discrimination ? Pourquoi ne pas prendre en considération, comme pour les autres enfants, le domicile de leurs parents ? Pourquoi ne pas leur offrir une égalité de traitement avec les autres enfants ? Serait-ce trop complexe ?

Anne François, coordonnatrice de l'ASBL ELEVeS – 0494 68 34 97

Françoise Clara, pour le collectif Décret Lotto – 0485 76 77 37

A propos de l'ASBL ELEVeS :

ECOLES LIBRES EFFICACES VIVANTES et SOLIDAIRES. L'ASBL ELEVeS est un espace de réflexion, d'analyse et d'interpellation concernant le monde scolaire. ELEVeS défend la liberté pédagogique des écoles, défend la liberté des parents en matière de choix scolaire et veut favoriser le partenariat entre les familles, les élèves et les écoles. ELEVeS est un mouvement citoyen apolitique né après le vote du décret inscription, qui a permis à des parents et des acteurs du monde de l'éducation de divers horizons de prendre conscience des changements fondamentaux mis en œuvre et des défis en matière d'enseignement. Soucieux de permettre à chacun d'exercer au mieux sa liberté et sa responsabilité de citoyen, le mouvement ELEVeS a comme objectifs d'interpeller nos mandataires en matière d'enseignement et de les inviter à garder l'élève au centre de ses décisions.

A propos du collectif Décret lotto :

Le Collectif décret lotto, qui fédère des centaines de parents d'enfants scolarisés dans tous les réseaux de la Communauté française, a vu le jour au lendemain de l'annonce parmi le grand public de l'adoption du décret Dupont et de la décision de rompre avec la tradition d'adossement et de continuum pédagogique au sein d'une série d'établissements. Il prône une mixité volontaire qui tient compte des spécificités de chaque enfant et plaide pour une revalorisation de l'enseignement en Communauté française.

Requiem pour un décret

Allô, allô Arthur !
Quelles nouvelles ?
En campagne depuis 3 semaines. Au bout du fil
Je vous appelle ;
Comment vont les inscriptions ?

Tout va très bien, Madame la Ministre,
Tout va très bien, tout va très bien.
Pourtant, il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Un incident, une bêtise,
Un indice mal encodé, des inscriptions ratées,
Mais, à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien.

Allô, allô Arthur !
Quelles nouvelles ?
Des inscriptions ratées aujourd'hui !
Expliquez-moi
Chef cab fidèle,
Comment cela s'est-il produit ?

Cela n'est rien, Madame la Ministre,
Cela n'est rien, tout va très bien.
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Le ballon de localisation
Dans la précipitation
N'a pas été utilisé pour tous les parents.
Mais, à part ça, Madame la Ministre
Tout va très bien, tout va très bien.

Allô, allô Arthur !
Quelles nouvelles ?
La géo localisation tronquée,
Vous allez m'expliquer
Chef cab modèle,
Comment cela s'est-il passé ?

Cela n'est rien, Madame la Ministre,
Cela n'est rien, tout va très bien.
Pourtant il faut, il faut que l'on vous dise,
On déplore un tout petit rien :
Les écoles ISEF restant cachées, Madame,
Sur le système, le doute s'est accentué.
Mais, à part ça, Madame la Ministre,
Tout va très bien, tout va très bien.

Allô, allô ! Arthur
Quelles nouvelles ?
Inscriptions ratées, géo localisation suspectée !
Expliquez-moi
Car je chancelle
Comment cela s'est-il passé ?

Eh bien ! Voila, Madame la Ministre,
Apprenant qu'ils étaient rejetés,
A pein' furent-ils rev'nus de leur surprise
Des parents l'iniquité ont dénoncé
Et c'est en cliquant sur l'Net
Qu'ils découvrirent absurdités,
Critère socio-économique du quartier d'origine,
Indice moyen alors que j'habite à côté,
Et c'est ainsi qu'à un moment
Pourrait périr votre décret !
Mais, à part ça, Madame la Ministre,
Tout va très bien, tout va très bien.